



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[M - O]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

NOA

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60973](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60973)

chez lui que des ouvrages très-médiocres, où regne un mauvais goût de roman. Son style est lâche, diffus, traînant, & souvent froid. Il mourut en 1754, après avoir été reçu à l'académie françoise. Ses *Œuvres de Théâtre* ont été imprimées à Paris, 1763, en 5 petits vol. in-12.

NIVELLE, (Gabriel-Nicolas) prêtre, prieur-commandataire de S. Gereon, diocèse de Nantes, né à Paris, mort le 7 janvier 1761, âgé de 74 ans. Il s'étoit retiré au Séminaire de S. Magloire, d'où il fut obligé de sortir en 1723; son opposition à la Bulle *Unigenitus* le fit renfermer 4 mois à la Bastille, en 1730. Il a publié: I. *Les Relations de ce qui s'est passé dans la Faculté de Théologie de Paris, au sujet de la Constitution Unigenitus*, 7 vol. in-12. II. *Le Cri de la Foi*, 3 vol. in-12, 1719. III. *La Constitution Unigenitus déférée à l'Eglise universelle, ou Recueil général des Actes d'appel*, 1757, 4 vol. in-fol. L'histoire Romaine est moins volumineuse que cette compilation, fruit de l'esprit de parti, auquel l'auteur eut l'imprudenc de sacrifier son repos & ses talens.

NIZOLIUS, (Marius) grammairien Italien de Berfello dans le Modénois, contribua beaucoup à la renaissance des lettres dans le 16e. siècle, par son esprit & par son érudition. On a de lui: I. *De veris principiis & verâ ratione philosophandi contra Pseudo-Philosophos*, libri IV, Parme, 1553, in-4°. Il y attaque vivement les scholastiques, non-seulement sur la barbarie de leurs termes, mais

aussi sur leurs opinions en plusieurs points. Le célèbre Leibnitz en donna, en 1670, une nouvelle édition, in-4°. Il faut convenir cependant que parmi ces termes barbares, il y en avoit beaucoup qui rendoient des idées abstraites avec une précision, qu'on ne peut imiter sans les employer encore, comme font de très-bons écrivains: & quant aux opinions, on en trouve chez les auteurs modernes de plus vaines, de plus fausses & sur-tout de plus dangereuses. II. *Thesaurus Ciceronianus, vel Apparatus Lingua Latina à scriptis Tullii Ciceronis collectus*, in-fol. C'est un bon Dictionnaire latin, composé des mots & des expressions de Cicéron, par ordre alphabétique. Nizolius est un des premiers qui a composé ces sortes de dictionnaires des écrits de Cicéron. Quoique cet ouvrage ne soit qu'une compilation, l'auteur avoit un génie fort supérieur à celui des simples compilateurs. III. *Observationes in Ciceronem*, Bâle, 1548, in-fol. Ces remarques philologiques sont utiles, & les éditeurs de l'orateur Romain en ont profité.

NOADIAS, voyez SÉMÉIAS.

NOAILLES, (Antoine de) chevalier de l'ordre du roi de France, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de Bourdeaux, d'une illustre & ancienne maison du Limosin, qui possède depuis un tems immémorial la terre & château de Noailles, situé près de Brives, naquit en 1504. Son mérite l'éleva aux places d'ambassadeur d'Angleterre, de chambellan des enfans de France,

S f

& d'amiral de Guienne, puis de France en 1543. Il ménagea, pendant son ambassade d'Angleterre, la treve faite à Vaucelles entre Henri II & Philippe II, rois de France & d'Espagne. A son retour, il chassa les huguenots de la ville de Bourdeaux, dont ils'étoient emparés, & mourut en 1562, à 58 ans. — Son frere François de NOAILLES, évêque de Dax, fut ambassadeur en Angleterre, à Rome, à Venise & à Constantinople, où il rendit de grands services à la Chrétienté. Il mourut à Bayonne en 1585, à 66 ans. Henri III & Catherine de Médicis le consultoient dans les affaires les plus épineuses. Ses *Ambassades* en Angleterre, & celles de son frere, ont été imprimées à Paris en 1763, 3 vol. in-12.

NOAILLES, (Anne-Jules de) duc & pair, & maréchal de France, &c., étoit fils d'Anne de Noailles, en faveur duquel le comté d'Ayen fut érigé en duché-pairie au mois de décembre 1663. Il naquit en 1650, fut fait premier capitaine des gardes-du-corps en survivance de son pere, eut le commandement de la maison du roi en Flandre l'an 1680, commanda en chef dans le Roussillon & la Catalogne en 1689, & fut fait maréchal de France au mois de mars 1693. Il gagna la bataille du Ther le 27 mai de l'année suivante, prit les villes de Palamos, de Girone, & mourut à Versailles le 20 octobre 1708, à 59 ans; ce feigneur étoit aussi recommandable par son amour pour la Religion, que par son zele ardent pour le bien de l'état.

NOAILLES, (Adrien-Maurice, duc de) fils du précédent, vit le jour en 1678. Né avec des talens pour la guerre, il servit de bonne heure, & se trouva à tous les sièges que le duc son pere fit dans la Catalogne en 1693 & 1694. Il se signala ensuite sous le duc de Vendôme dans la même province, passa en Flandre l'an 1696, & continua d'y montrer sa valeur & sa prudence. Ces deux qualités le firent choisir en 1700, pour accompagner le roi d'Espagne jusqu'à Madrid. Personne n'ignore les services distingués qu'il rendit en Catalogne pendant la guerre de la succession d'Espagne. Général des armées du roi en Roussillon, il y remporta en 1708 & 1709 plusieurs avantages sur les ennemis. A la fin de 1710, & dans le cœur de l'hiver, il se rendit maître de Girone, une des plus importantes places de la Catalogne. Ce service signalé fut récompensé en 1711, par Philippe V, du titre de Grand d'Espagne de la premiere classe. Louis XIV, non moins sensible à son mérite que son petit-fils, l'avoit fait brigadier en 1702, maréchal-de-camp en 1704, lieutenant-général en 1706, & il avoit été reçu duc & pair en 1708. Réunissant en lui le double mérite d'homme de guerre & d'homme d'état, il fut nommé président du conseil des finances en 1715, conseiller au conseil de régence en 1718, & chevalier des ordres du roi en 1724. Dans la guerre de 1733, il servit au siège de Philisbourg, pendant lequel il fut honoré du bâton de maréchal de France. Il eut le comman-

dement des troupes pendant l'hiver de 1734, & reprit Worms sur les Impériaux. Nommé, en 1735, général en chef des troupes Françaises en Italie, il alla cueillir de nouveaux lauriers. Mais dans la guerre de 1741, il n'eut pas le même succès, & perdit la bataille de Dettingen en 1743. Il mourut à Paris le 24 juin 1766, âgé de près de 88 ans. Il joignoit à de rares lumières & à beaucoup de facilité d'esprit, des connoissances de toute espèce. Les vrais connoisseurs ont toujours admiré son talent pour les plans de campagne; mais ils lui ont reproché d'avoir manqué de vigueur dans l'exécution. Quelquefois indécis à force de prévoyance, quelquefois trop vivement agité par les contradictions ou par de justes sujets d'inquiétude, il put en certaines conjonctures perdre des momens favorables. Il put aussi paroître timide, lorsqu'il n'étoit que prudent. Il avoit épousé en 1698, Françoise d'Aubigné, fille unique du comte d'Aubigné, frere de madame de Maintenon. M. l'abbé Millot a publié ses *Mémoires* en 1777, en 6 vol. in-12. Ils seroient plus intéressans & plus estimés, si l'éditeur ne leur avoit donné cette teinte de philosophisme qu'on remarque dans ses *Elémens d'Histoire* & dans tout ce qui est sorti de ses mains.

NOAILLES, (Louis-Antoine de) frere d'Anne-Jules, dont nous avons parlé, naquit en 1651. Il fut élevé dans la piété & dans les lettres. Après avoir fait sa licence en Sorbonne avec distinction, il prit le bonnet de docteur en 1676.

Le roi le nomma à l'évêché de Cahors en 1679. Il fut transféré à Châlons-sur-Marne l'année d'après, & l'archevêché de Paris étant venu à vaquer en 1695, Louis XIV jeta les yeux sur lui pour remplir ce siége important. Noailles parut hésiter à l'accepter; mais quelque tems après non content d'acquiescer à sa nomination, il demanda & obtint encore son frere pour successeur dans le siége de Châlons. L'archevêque de Paris fit des réglemens pour le gouvernement de son diocèse & pour la réforme de son clergé; mais il ne ménagea pas assez les Jésuites; il ne voulut pas être leur valet, suivant ses expressions; & ceux-ci crurent de leur côté avoir sujet de se plaindre du prélat. Noailles avoit donné en 1685, n'étant encore qu'évêque de Châlons, une approbation authentique aux *Réflexions morales* du P. Quesnel, ou plutôt il en avoit continué l'approbation; car son prédécesseur, Felix Vialart, l'avoit accordée pour son diocèse. Devenu archevêque de Paris, il condamna, en 1696, le livre de l'abbé de Barcos, intitulé: *Exposition de la Foi Catholique touchant la Grace*. On vit paroître à cette occasion le fameux *Problème Ecclésiastique*, attribué au P. Doucin, mais que le P. Gerberon croit avec plus de vraisemblance être d'un écrivain du parti de Jansenius. On examinoit dans ce *Problème*: « Auquel falloit-il croire, » ou à M. de Noailles, ar- » chevêque de Paris, condam- » nant l'*Exposition de la Foi*: » ou à M. de Noailles, évêque

» de Châlons, approuvant les
 » *Réflexions morales* » ? Il est
 aisé de concevoir que l'arche-
 vêque en fut irrité ; & comme
 il ne doutoit pas que ce ne fût
 l'ouvrage d'un Jésuite, il en
 fut animé contre ces Religieux.
 Dans l'assemblée de 1700, à
 laquelle il présida, il fit con-
 damner 127 propositions tirées
 de différens Casuistes, parmi
 lesquels plusieurs étoient Jé-
 suites, mais qui n'avoient fait
 que suivre & répéter de plus
 anciens (voy. MOYA). La même
 année il fut nommé cardinal.
 On proposa en 1701 un pro-
 blême théologique, qu'on ap-
 pella le *Cas de Conscience par*
excellence. « Pouvoit-on donner
 » les Sacremens à un homme
 » qui auroit signé le Formu-
 » laire, en croyant dans le
 » fond de son cœur que le Pape
 » & même l'Eglise peuvent se
 » tromper sur les faits » ? Qua-
 rante docteurs signèrent qu'on
 pouvoit donner l'absolution à
 cet homme. Le cardinal de
 Noailles ordonna qu'on crût le
 droit d'une foi divine, & le
 fait d'une foi humaine. Les au-
 tres évêques exigèrent la foi
 divine pour le fait, disant que
 ce fait étant le sens d'un livre,
 il étoit nécessaire que l'Eglise
 pût en juger avec certitude ;
 que les faits doctrinaux ne peu-
 vent cesser d'être du ressort de
 la foi, sans que le dogme en
 lui-même y soit également souf-
 trait. Clément XI crut termi-
 ner la querelle, en donnant en
 1705 la Bulle *Vineam Domini*,
 par laquelle il ordonna de croire
 le fait, sans expliquer si c'é-
 toit d'une foi divine ou d'une
 foi humaine. L'assemblée du
 clergé de la même année re-

cut cette Bulle, mais avec la
 clause que *les évêques l'accep-*
toient par voie de jugement.
 Cette clause, suggérée par le
 cardinal de Noailles, indisposa
 Clément XI contre lui. Cepen-
 dant le cardinal voulut faire
 signer la Bulle aux Religieuses
 de Port-Royal-des-Champs.
 Elles signèrent, mais en ajoutant
 que « c'étoit sans déroger
 » à ce qui s'étoit fait à leur
 » égard à la paix de Clé-
 » ment IX ». Cette déclara-
 tion fut mal interprétée. Le roi
 demanda une bulle au pape
 pour la suppression de ce mo-
 nastère, & en 1709 il fut dé-
 moli de fond en comble. Le
 cardinal de Noailles, qui avoit
 dit plusieurs fois que Port-
 Royal étoit le *séjour de l'in-*
nocence, se prêta à sa destruc-
 tion, parce qu'il crut voir en-
 suite que c'étoit celui de l'opi-
 niâtreté. L'année d'aparavant
 (1708) Clément XI avoit porté
 un décret contre les *Réflexions*
morales ; mais le parlement de
 Paris y ayant trouvé des nul-
 lités, il ne fut point reçu en
 France. Les foudres lancées
 contre Quesnel ne produisirent
 leur effet qu'en 1713, année
 dans laquelle la Constitution
Unigenitus vit le jour. Le car-
 dinal de Noailles révoqua le
 28 septembre 1713 l'approba-
 tion qu'il avoit donnée étant
 évêque de Châlons au livre de
 Quesnel. Une nombreuse as-
 semblée d'évêques fut convo-
 quée à Paris, tous acceptèrent
 la Bulle, les uns purement &
 simplement, les autres moyen-
 nant quelques explications ;
 excepté sept qui ne voulurent
 ni de la Bulle, ni des Commen-
 taires. Le cardinal de Noailles

se mit à la tête de ces derniers, & défendit par un Mandement du 25 février, de recevoir la Constitution *Unigenitus*. Louis XIV, irrité, lui défendit de paroître à la cour, & renvoya les évêques ses adhérens dans leurs diocèses. La Bulle fut enregistrée par la Sorbonne & par le parlement. Mais après la mort de Louis XIV en 1715, tout changea de face. Le duc d'Orléans, régent du royaume, mit le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience. Ce prélat étant bien accueilli à la cour du régent, les évêques opposés à la Bulle appellerent & réappellerent à un futur Concile, dût-il ne se tenir jamais. Noailles appella aussi en 1717, par un acte public qui fut supprimé par arrêt du parlement, le 1 décembre de la même année. L'archevêque renouvela son appel en 1718; & le 14 janvier 1719, il donna une *Instruction pastorale* qui fut condamnée à Rome le 3 août 1719, par un décret du pape. Le régent, confondant l'erreur & la vérité, ordonna le silence aux deux partis. Cette loi du silence, toujours recommandée & toujours violée, ne fit qu'encourager les opposans. L'expérience de tous les siècles apprend que c'est toujours à l'ombre du silence que les sectaires se fortifient: bien résolus de ne pas le garder, ils envisagent comme un triomphe, l'ordre qui l'impose à leurs adversaires; & c'en est véritablement un pour l'erreur que de voir la vérité captive. Cependant le moment du Seigneur arriva pour le cardinal. Il re-

connut tout-à-coup, comme il s'en expliqua hautement, qu'on l'avoit engagé dans un parti de factieux. Les remords qu'il éprouvoit depuis long-tems, joints à près de quatre-vingts ans d'âge qui le menaçoient d'une mort prochaine, le déterminèrent à écrire au pape Benoit XIII, en termes trop édifiants, pour qu'on les trouve déplacés nulle part. Après avoir dit que son grand âge ne lui permettoit guere de compter sur une vie plus longue, & que les approches de l'éternité demandoient de lui qu'il se rendit enfin aux desirs du chef de l'Eglise: « Dans cette vue, » poursuivoit-il, je vous atteste en présence de J. C. » que je me sou mets sincèrement à la bulle *Unigenitus*, » que je condamne le livre des » *Reflexions morales*, & les » cent une propositions qui en » ont été extraites, de la » même manière qu'elles sont » condamnées par la constitution; & que je révoque mon » *Instruction Pastorale*, avec » tout ce qui a paru sous mon » nom contre cette bulle. Je » promets à votre Sainteté, » continue-t-il, de publier au » plutôt un Mandement, pour » la faire observer dans mon » diocèse. Je dois encore lui » avouer, que depuis que, par » la grace du Seigneur, j'ai » pris cette résolution, je me » sens infiniment soulagé; que » les jours sont devenus plus » sereins pour moi; que mon » ame jouit d'une paix & d'une » tranquillité que je ne goûtois » plus depuis long-tems ». Toutes ces promesses furent ponctuellement remplies. Le

cardinal-archevêque se prêta à tout ; il rétracta son appel , & son Mandement de rétractation fut affiché le 11 octobre 1728. Il mourut en 1729 , à 78 ans. Ses charités étoient immenses ; ses meubles vendus & toutes les autres dépenses payées , il ne laissa pas plus de 500 livres. Il aimoit le bien & le faisoit. Doux , agréable dans la société , brillant même dans la conversation , sensible à l'amitié , plein de candeur & de franchise , il attachoit le cœur & l'esprit. S'il se laissa quelquefois prévenir , c'est qu'il jugeoit des autres par l'élevation de son ame , & cette ame étoit incapable de tromper. Ses adversaires crurent voir en lui un mélange de grandeur & de foiblesse , de courage & d'irrésolution. Plein de bonne foi , il soutenoit des gens qu'on accusoit d'en manquer. Il favorisoit les Jansénistes , sans l'être lui-même. Quoiqu'il luttât contre le pape & tous les évêques du monde catholique , à quelques appellans près , on étoit parvenu à lui persuader qu'il n'avoit pour adversaires que les Jésuites ; ce qui paroîtroit incroyable si on ne voyoit cette singulière persuasion , consignée dans ses propres lettres & celles de ses correspondans. « Il n'y a contre vous » qu'un soupçon (lui écrivoit madame de Maintenon , en répondant à une de ses lettres) , » est-il impossible de l'effacer ? » Tout ce qu'on dit contre » vous se réduit à la protection » secrète que vous accordez » au parti Janséniste. Personne » ne vous accuse de l'être ; » voudriez-vous plus long-tems

» être le chef & le martyr d'un » corps dont vous rougiriez » d'être membre. Jamais les » Jésuites n'ont été plus foibles » qu'ils le sont. Je vois la force » que vous auriez , si ce nuage » de Jansénisme pouvoit se » dissiper. On est averti que » vous avez des commerces » directs & indirects à Rome , » avec des gens qui ont été » les plus acharnés pour Jansénus , & contre le roi. » Croyez , Monseigneur , que » tout lui revient , & qu'il » n'a aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est point sur » les discours de votre Pere » de la Chaise , &c. ». — Gaston-Jean-Baptiste-Louis de NOAILLES , son frere , qui lui succéda dans l'évêché de Châlons , a témoigné la même opposition à la Bulle *Unigenitus* , & n'a point imité son frere dans sa réunion avec le corps des pasteurs. Il mourut en 1720 , à 52 ans.

NOBILIUS, voyez FLAMINIUS.

NOBLE , (Eustache le) né à Troyes en 1643 , d'une famille distinguée , s'éleva par son esprit à la charge de procureur-général du parlement de Metz. Il jouissoit d'une réputation brillante & d'une fortune avantageuse , lorsqu'il fut accusé d'avoir fait à son profit de faux actes. Il fut mis en prison au Châtelet , & condamné à faire amende-honorable & à un bannissement de 9 ans. Le Noble appella de cette sentence qui n'étoit que trop juste , & il fut transféré à la Conciergerie. Gabrielle Perreau , connue sous le nom de la *Belle Epiciere* , étoit alors en cette prison , où